

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SANDRANS**

**NOMBRES DE
MEMBRES**

Afférents au
Conseil Municipal : 15
En exercice : 13
Qui ont pris part à la
délibération : 11

Séance du Mardi 22 Novembre 2022

L'an deux mille vingt deux et le vingt deux novembre sous la présidence de Monsieur Bernard TAPONAT, Maire.

Présents : Patrick ALVAREZ, Audrey CHEVALIER, Emmanuel CHOMETON, Caroline GUERIN, Mauricette GUERINOT, Julien MABILE, B. TAPONAT, Emmanuel TRINDADE

Absents excusés : D. FERRIER (pv à A. CHEVALIER), M. MERLINC (pv à E. TRINDADE), C. PRADA (pv à B. TAPONAT)

Absents non excusés : F. DUPONT, M. MAZET

Secrétaire de séance : Julien MABILE

Date de convocation :
15 Novembre 2022
Date d'affichage :
15 Novembre 2022

DELIBERATION NUMERO : 2022.11.005

**TARIF DE LOCATION AU 1^{ER} JANVIER 2023
SALLE DES FÊTES – MATERIEL – COUVERTS**

	Sandranais	Extérieurs
Du samedi matin au lundi matin (avec vaisselle/tables/chaises)	280 €	350 €
½ journée (sans repas) vin d'honneur ...	80 €	100 €
Séances	7 €/séance (et /cours)	
Tables	2,50 €/jour Offert le dimanche	
Bancs	0,75 €/jour Offert le dimanche	
Lot de 10 (assiettes plates, creuses, dessert-couteaux-fourchettes-cuillères-verres)	5 € le week end	
Caution Salle des fêtes (si dégradation ou ménage NON fait)	300 €	
Caution salle des fêtes si ménage MAL fait	30 €	
Caution Tables et bancs	250 €	
Caution Vaisselle	50 €	

Accusé de réception en préfecture
001-210103933-20221122-2022-11-005-DE
Date de télétransmission : 24/11/2022
Date de réception préfecture : 24/11/2022

- Il sera demandé les cautions et une attestation d'assurance à chaque contrat de location (particulier, professionnel, association)

⇒ **Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- D'approuver les tarifs de location au 1^{er} janvier 2023 concernant la salle des fêtes, le matériel et les couverts.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme

Le Maire, Bernard TAPONAT

